20 QUESTIONS SUR LES EXPERTS COMPTABLES

1 QUI EST EXPERT-COMPTABLE AUJOURD'HUI ?

L'expert-comptable est un homme ou une femme travaillant en profession libérale, comme un médecin, un avocat ou un architecte. Comme sa profession l'indique, c'est à la fois un comptable et un expert. Il contrôle la comptabilité de ses clients - des entreprises, mais aussi des associations ou des institutions - et les conseille sur leur gestion et même leur stratégie. Cet expert indépendant se trouve donc au cœur du monde des affaires. À ce titre, il est devenu le partenaire le plus proche du chef d'entreprise qui lui confie des missions de plus en plus diversifiées.
Il peut également intervenir sur des missions d'audit légal en tant que commissaire aux comptes pour certifier les comptes des entreprises et garantir la fiabilité de l'information financière qu'elles publient.

2 QU'EST-CE QUE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES ?

L'Ordre des experts-comptables réunit plus de 21 000 membres de la profession établis en France. Il gère et anime ainsi le plus grand réseau français de professionnels libéraux. L'Ordre assure aux clients une garantie de la qualité des prestations proposées par ses membres. L'institution représente aussi la profession vis-à-vis des pouvoirs publics, du monde économique, des autres professions et des institutions internationales.
L'Ordre national est démultiplié par 13 Ordres régionaux en France métropolitaine qui administrent la profession dans les départements de leur ressort.

3

QUI SONT LES CLIENTS DES EXPERTS-COMPTABLES ?

Toutes les entreprises, de toute taille (de l'entreprise individuelle à la multinationale) et de tout secteur (industrie, commerce, artisanat, services, agriculture), mais aussi les professions libérales, les associations, les collectivités locales, le secteur public et parapublic, et même les particuliers peuvent bénéficier des conseils des experts-comptables. Au total, 2 000 000 d'entreprises et 1 000 000 d'associations ont recours aux services des experts-comptables !
La majorité des clients sont des PMI-PME dont ils sont devenus les conseillers polyvalents et les hommes de confiance du dirigeant.
La profession réalise en France un chiffre d'affaires annuel d'environ 12 milliards d'euros.
De la création de l'entreprise à sa transmission, l'expert-comptable apporte au dirigeant sa vision globale de généraliste pour l'informer, l'éclairer, lui "simplifier l'entreprise" et lui permettre ainsi de se recentrer sur son métier.

4

QUEL EST LE PROFIL DE L'EXPERT-COMPTABLE ?

Si l'amour des chiffres est nécessaire pour exercer cette profession, il faut y ajouter des qualités de gestionnaire, l'esprit de synthèse, l'écoute, la diplomatie et la rigueur.
L'expert-comptable moderne est non seulement un technicien et un homme d'organisation, mais également quelqu'un qui a un sens commercial et de bonnes qualités de communication, car c'est un métier de contacts humains et de dialogues avec des collaborateurs et des clients très divers.
L'expert-comptable a en effet un rôle de confident, d'accompagnateur d'entreprise et de manager libéral.

5

QUEL EST L'ÂGE MOYEN DES DIPLÔMÉS ?

La moyenne nationale est de 26 à 30 ans, stage inclus.

6

COMBIEN Y-A-T-IL D'EXPERTS-COMPTABLES EN FRANCE ?

Il y a en France plus de 21 00 experts-comptables, près de 7 000 stagiaires et près de 21 000 structures d'expertise comptable.
C'est une profession qui « compte » puisqu'elle emploie aussi 150 000 salariés. Il faut noter qu'il n'existe pas de "numerus clausus". Le nombre d'experts-comptables n'est donc pas limité et ils peuvent s'installer partout en France. Leur clientèle n'est pas non plus limitée à leur région d'exercice.

7

QUELLES SONT LES MISSIONS D'UN EXPERT-COMPTABLE ?

Ses compétences pluridisciplinaires permettent à l'expert-comptable d'assurer des missions multiples. De la production des comptes annuels à la prise en charge totale des fonctions comptables, administratives et financières de l'entreprise cliente, ses conseils peuvent concerner aussi bien la gestion, le financement, la fiscalité, le social, l'organisation, l'informatique, l'environnement, l'export, ...
Ses hautes responsabilités peuvent également l'amener à participer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise. Il est lui-même chef d'entreprise et décideur dans son propre cabinet d'expertise comptable qui peut compter plusieurs collaborateurs salariés.
Enfin, l'expert-comptable peut aussi consacrer une partie de son activité à l'enseignement public ou privé.

8

QUI SUIT LES CLIENTS ?

L'expert-comptable, entrepreneur et manager, est la plupart du temps en contact direct avec ses clients. Cependant, des collaborateurs de haut niveau, ainsi que des experts-comptables stagiaires, peuvent également intervenir en entreprise et réaliser certaines missions dans leur globalité.

9

COMMENT S'ORGANISE LE TRAVAIL DANS LE CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ?

C'est essentiellement un travail en équipe. En pratique, le travail se fait toujours en réseau avec les principaux acteurs du monde économique (avocats, notaires, consultants). L'expert-comptable se déplace souvent chez ses clients et a une grande flexibilité pour la gestion de son emploi du temps (télétravail notamment).

10

QUEL EST LE STATUT PROFESSIONNEL DE L'EXPERT-COMPTABLE ?

L'expert-comptable est inscrit à l'Ordre régional à titre individuel comme professionnel libéral. Il s'associe souvent avec 2 ou 3 confrères dans une société. Il peut aussi exercer au sein d'une Association de Gestion et de Comptabilité.
Par ailleurs, il est quelquefois le relais local d'un important cabinet national ou international.

11

QUELLES INCIDENCES ONT LES NOUVEAUX MÉDIAS SUR LE MÉTIER ?

C'est l'une des professions dans lesquelles les nouveaux médias ont eu l'impact le plus fort. Ces technologies révolutionnent notamment le traitement et le transport de l'information financière et fiscale, c'est-à-dire la matière première de l'expert-comptable.
La profession travaille sur les bases des données nationales et internationales, et sur des sources de formation continue à distance.
La digitalisation du métier est faite, les outils numériques sont à disposition, tout le process de traitement des données est dématérialisé.

12

TOUS LES EXPERTS-COMPTABLES SONT-ILS INSCRITS À L'ORDRE ?

Pour exercer sa profession, l'expert-comptable doit être inscrit à l'Ordre régional après avoir prêté serment. L'Ordre de la région Normandie (Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime) compte actuellement 700 experts-comptables, plus de 170 stagiaires et près de 800 structures d'expertise comptable.

13

UN EXPERT-COMPTABLE PEUT-IL ÊTRE COMMISSAIRE AUX COMPTES ?

Oui, le diplôme d'expert-comptable permet, sur simple formalité, d'être également commissaire aux comptes.
Il suffit de s'inscrire auprès de la Cour d'Appel. Mais, en France, les 2 fonctions ne peuvent être exercées simultanément au profit du même client.

14

QUELLE EST LA DURÉE DES ÉTUDES ?

Après le Bac, il faut 5 ans d'études théoriques et 3 ans de stage pratique rémunéré. On gagne donc déjà sa vie en acquérant une solide expérience professionnelle.

15

QUEL EST LE COÛT DES ÉTUDES ?

Il n'est pas plus onéreux qu'un cursus classique universitaire ou privé de même type et de 5 ans d'études. Des accords sont passés avec des banques pour acorder des prêts étudiants dans des conditions particulières.

16

QUEL EST LE CURSUS D'ÉTUDES ?

Plusieurs filières permettent d'accéder à la profession d'expert-comptable. Le cursus comprend soit un cycle universitaire, soit une formation en école privée (type Ecole Supérieur de Commerce), soit une formation continue en alternance ou en apprentissage.

DEC

PRATIQUE PROFESSIONNELLE - STAGE DE 3 ANS EN CABINET

DSCG (INSCRIPTION POSSIBLE AVEC TOUT DIPLÔME DE NIVEAU MASTER)

- MASTER 1 ET 2 EN DROIT DU TRAVAIL, DES AFFAIRES, DES SOCIÉTÉS OU DCJE
- MASTERS COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT (CCA)
- CLASSES PRÉPARATOIRES AUX ÉPREUVES DU DSCG
- DIPLÔMES DE GRANDES ÉCOLES, ÉCOLES D'INGÉNIEURS, ÉCOLES SUPÉRIEURES DE COMMERCE (ESC) ET D'INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES (IEP)
- CLASSES PRÉPARATOIRES AUX ÉPREUVES DU DSGC INTEC

DCG (INSCRIPTION POSSIBLE AVEC LE BAC OU ÉQUIVALENT)

- LICENCE EN DROIT DES SOCIÉTÉS, DES AFFAIRES, PRIVÉ/PUBLIC, SOCIAL/ FICAL
- LICENCE (L3) COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT (CCA)
- LICENCE 2 « GÉNÉRALISTE » DANS UN DES DOMAINES DE FORMATION COMPATIBLE AVEC LES CONDITIONS D'ADMISSION EN L3, DÉTERMINÉES À TITRE INDIVIDUEL PAR LES UNIVERSITÉS/ÉCOLES/LYCÉES (SCIENCES ÉCONOMIQUES/GESTION, SCIENCES SOCIALES, MATHÉMATIQUES, DROIT)
- CLASSES PRÉPARATOIRES AUX ÉPREUVES DU DCG
- LICENCES PROFESSIONNELLES (L3) MANAGEMENT DES ORGANISATIONS, SPÉCIALITÉS MÉTIERS DE LA COMPTABILITÉ
- BTS (CGO) COMPTABILITÉ GESTION DES ORGANISATIONS ET BTS ASSISTANT DE GESTION PME (AG)
- DUT GESTION DES ENTREPRISES ET ORGANISATIONS (GEA)
- CLASSES PRÉPARATOIRES AUX ÉPREUVES DU DGC INTEC

CURSUS UNIVERSITAIRE | CLASSES PRÉPARATOIRES | AUTRES FILIAIRES

BACCALAUREAT

17

QUEL DIPLÔME ?

Pour devenir expert-comptable il faut passer le DEC (Diplôme d'Expertise Comptable) à l'issue du stage professionnel de 3 ans. L'examen comporte 2 épreuves écrites et la soutenance d'un mémoire.

18

PEUT-ON TRAVAILLER EN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE SANS LE DEC ?

A chaque niveau d'études correspondent des débouchés dans les cabinets d'expertise comptable.
En effet, l'expert-comptable est aussi un employeur qui a besoin de collaborateurs de qualité.

19

QUELLE EST LA RÉMUNÉRATION MOYENNE D'UN EXPERT-COMPTABLE ?

Durant ses 3 années de stage professionnel, l'expert-comptable junior est rémunéré.
A partir de la 2ème année, son salaire atteint en moyenne 32 000 euros/an brut.
La moyenne nationale constatée pour un expert-comptable confirmé est d'environ 100 000 euros/an brut.

20

POURQUOI CHOISIR LE MÉTIER D'EXPERT-COMPTABLE ?

Parce que c'est un métier passionnant, en développement constant et en prise directe avec les évolutions économiques et politiques.
Parce que c'est une profession qui ne connait pas le chômage et où l'on gagne bien sa vie si on est motivé, dynamique et attiré par le travail en équipe.
Parce que la notion de profession libérale inclut celles de liberté et d'indépendance : liberté d'entreprendre, de penser, de travailler selon ses convictions; indépendance du libéral qui choisit ses clients, ses pôles de compétences et d'interventions.

CONTACTER L'ORDRE :

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Normandie

Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Normandie
Résidence DEAUVILLE
6 place Saint-Marc - CS 91117
76175 ROUEN Cedex 1

Tél : 02 35 89 02 16
Site web : www.experts-comptables-normandie.fr
Mail : ordre@experts-comptables-normandie.fr

En savoir plus sur le cursus d'études et l'accès à la profession :
www.experts-comptables.fr/devenir-expert-comptable

@cro_normandie @CROnormandie Les jeunes qui comptent en Normandie

Ordre des experts-comptables de Normandie